

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 28 AOÛT 2013

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 28 août 2013, à 9 h, au siège du RTC, 720, rue des Rocailles, Québec.

Sont présents : Raymond DION, président
Marie France TRUDEL, vice-présidente
Ginette PICARD-LAVOIE
Christiane BOIS
Myriam RÉGNIER
Yvan BOURDEAU

Sont absents : François PICARD
Patrick PAQUET

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents : M^e Josée PERRON, secrétaire générale
Alain MERCIER, directeur général

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 13-108

Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par Mme Christiane Bois, il est résolu d'adopter l'ordre du jour en retirant le point suivant : 3. « Rapport au conseil d'administration en vertu de l'article 105, alinéa 2 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun ».

Adoptée à l'unanimité

2. Règlement n° 302 modifiant le règlement d'emprunt n° 301

CONSIDÉRANT que le Réseau de transport de la Capitale (RTC) a adopté, à son assemblée du 12 juillet 2013, le Règlement d'emprunt n° 301 autorisant des dépenses et un emprunt de 11 703 000 \$ pour le plan d'intégration des systèmes d'information 2013-2017;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de modifier ce règlement afin que le terme de l'emprunt concernant l'acquisition de logiciels soit un terme de cinq (5) ans;

Résolution 13-109

Sur proposition de Mme Marie France Trudel, appuyée par Mme Myriam Régnier, il est résolu d'adopter le Règlement n° 302 modifiant le Règlement d'emprunt n° 301 autorisant des dépenses et un emprunt de 11 703 000 \$ pour le plan d'intégration des systèmes d'information 2013-2017, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° 2 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

3. Rapport au conseil d'administration en vertu de l'article 105, alinéa 2 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun

Cet item a été retiré.

4. **Levée de l'assemblée**

Résolution 13-110

Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par Mme Marie France Trudel, il est résolu de lever l'assemblée.

L'assemblée est levée à 9 h 10.

Adoptée à l'unanimité

Raymond Dion, président

Josée Perron, secrétaire générale